



Cycle Directeur financier

CALENDRIER

Promotion 2019
Inset de Montpellier

UN METIER EN EVOLUTION

Lors des vingt dernières années, la gestion financière des collectivités locales s'est profondément transformée : réforme des systèmes comptables, multiplication des instruments financiers, concurrence des prêteurs, diversification des modes de gestion, développement de l'intercommunalité, accroissement des compétences, raréfaction des ressources, montée des risques financiers et juridiques, émergence du contrôle de gestion, etc.

Confronté à ce contexte, le directeur ou directrice financier de collectivité territoriale doit aujourd'hui non seulement maîtriser les techniques inhérentes aux différents champs de son métier mais aussi renforcer son rôle de conseiller ou conseillère de l'exécutif ou encore développer une fonction transversale de « manager » des finances pour qu'émerge une culture de gestion au sein de l'organisation.

Conscient de ces enjeux, le cycle de formation professionnelle « directeur ou directrice financier de collectivités », créé par le CNFPT, a pour ambition d'apporter une réponse pertinente aux besoins de professionnalisation unanimement confirmés par les décideurs locaux et aux difficultés de recrutement qu'ils rencontrent pour pourvoir cette fonction.

A QUI S'ADRESSE CE CYCLE

Le cycle de formation professionnelle s'adresse principalement aux cadres en situation de prise de fonction ou de mutation professionnelle recherchant ainsi une rapide proportionnalité.

OBJECTIF GENERAL DU CYCLE

La professionnalisation

Cette formation s'inscrit dans une démarche de professionnalisation autour des invariants du métier et vise à :

- développer l'acquisition de connaissances et de savoir-faire professionnels liés au métier ;
- transformer ces apprentissages en compétences par des travaux et productions directement liés aux situations professionnelles.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Organisation et durée

Le cycle se compose de 8 modules pour une durée totale de 40 jours.

Une pédagogie adaptée à des professionnels en activité

Pour atteindre l'objectif de professionnalisation, une approche par la pédagogie active est retenue :

- alternance entre formation théorique et application en situation de travail ;
- conduite d'un projet professionnel pour aider les participants à transférer leurs nouveaux acquis dans leur activité.

Des apprentissages ponctués par des épreuves d'évaluation

Chaque module fait l'objet d'une évaluation systématique. Un rapport à finalité professionnelle est présenté devant un jury à la fin du cycle. Pour le produire, les stagiaires bénéficient d'un accompagnement méthodologique spécifique.

Délivrance du certificat de formation

Après évaluation des modules et soutenance du projet et/ou validation des acquis de l'expérience, le certificat de formation professionnelle est délivré par le président du CNFPT.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 20 octobre 2018

Jury de sélection		20 novembre 2018
Module 1	La fonction financière et le rôle de manager ou de manageuse du directeur ou de la directrice financier d'une collectivité territoriale	21 au 25 janvier 2019
Module 2	L'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget d'une collectivité territoriale	4 au 8 mars 2019
Module 3	L'analyse et la stratégie financière en collectivité	15 au 19 avril 2019
Module 4	L'analyse fiscale et stratégie de territoire	3 au 7 juin 2019
Module 5	La gestion de la dette et de la trésorerie	1 au 5 juillet 2019
Module 6	L'analyse, le calcul des coûts et l'optimisation des ressources	9 au 13 septembre 2019
Module 7	La gestion réglementaire et financière du patrimoine d'une collectivité territoriale	7 au 11 octobre 2019
Module 8	La gestion réglementaire et financière des marchés publics d'une collectivité territoriale	25 au 29 novembre 2019
soutenance de rapport de fin de cycle		12 décembre 2019

Tous les modules se dérouleront à l'INSET de Montpellier

CONTACT

Jackye GUIRAO – jackye.guirao@cnfpt.fr – 04 67 99 76 54

Khalissa HOUAS – khalissa.houas@cnfpt.fr